

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 20 novembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018

2018 DLH 228 Location de l'immeuble 8, bd de la Chapelle / 2-4, rue Caillié (18e) à l'Habitat Social Français- avenant à bail emphytéotique.

M. Ian BROSSAT, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21 ;

Vu le Code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L.451-1 et suivants ;

Vu le bail emphytéotique en date du 7 mai 1981 consenti à l'Habitat social Français portant location de l'immeuble 8, bd de la Chapelle et 2-4, rue Caillié (18e) ;

Vu la délibération 2014 DLH 1183-1° des 15, 16 et 17 décembre 2017 portant transformation par l'Habitat Social Français en résidence sociale de 39 logements PLA-I le foyer de travailleurs migrants situé au 2-4 rue Caillée et 8, bd de la chapelle (18e) ;

Vu la délibération 2016 DU 67 des 15, 16 et 17 février 2016 portant abrogation d'alignements, déclassements et classement d'emprises au droit de la parcelle 2-4, rue Caillié et 8, bd de la Chapelle ;

Considérant que l'Habitat Social Français a manifesté le souhait de prolonger de 53 ans la durée de son bail soit jusqu'au 31 décembre 2078 pour équilibrer son plan de financement ;

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2018 par lequel Mme la Maire de Paris se propose de soumettre à son agrément les conditions d'un avenant au bail emphytéotique de l'Habitat Social Français portant location de l'immeuble 8, bd de la Chapelle et 2-4, rue Caillié (18e) ;

Vu l'avis du Service Local du Domaine de Paris en date du 18 septembre 2018 ;

Vu l'avis de M. le Maire du 18e arrondissement ;

Vu l'avis du conseil du 18e arrondissement en date du 5 novembre 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Ian BROSSAT au nom de la 5e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à conclure avec l'Habitat Social Français, dont le siège social est situé 11, avenue de la Porte d'Italie (13e) un avenant au bail à caractère emphytéotique en date du 7 mai 1981 portant location de l'immeuble 8, bd de la Chapelle / 2-4, rue Caillié (18e), cadastré DF19.

Cet avenant sera assorti des conditions essentielles suivantes :

- l'emprise lot C, d'une superficie de 1 m² environ située au droit du numéro 8 boulevard de la Chapelle et figurant sous trame verte au plan annexé à la présente délibération ainsi que l'emprise lot D, d'une superficie de 3 m² environ, située au droit du numéro 4, rue Caillié et figurant sous trame orange au plan annexé à la présente délibération sont intégrées à l'assiette du bail emphytéotique ;
- l'emprise lot B, d'une superficie de 10 m² environ située au droit du numéro 8 boulevard de la Chapelle et du numéro 2, rue Caillié et figurant sous trame rose au plan annexé à la présente délibération est distraite de l'assiette du bail emphytéotique ;
- la durée du bail emphytéotique est prorogée jusqu'au 31 décembre 2078 ;
- les autres clauses et conditions du bail demeurent inchangées.

Article 2 : - tous les frais entraînés tant par la rédaction que par la publicité de cet avenant, qui seront passés par devant notaire, seront à la charge du preneur à bail.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO